

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017**

-----

**2017 DAC 237** Subvention (10.000 euros) et avenant avec l'association les Amis de Frans Krajcberg (15e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2017 DAC 247 des 3, 4 et 5 juillet 2017 ;

Vu la convention signée le 18 juillet 2017 relative à l'attribution d'un acompte de 25.000 euros au titre de 2017 approuvée par délibération des 3,4 et 5 juillet 2017 ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association les Amis de Frans Krajcberg un avenant à la convention relatif à l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 6 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1: La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Les Amis de Frans Krajcberg 21, avenue du Maine 75015 Paris, au titre de ses activités en 2017 est fixée à 35.000 euros soit un complément de 10.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé.105201 ; 2017\_08826.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Les Amis de Frans Krajcberg pour l'année 2017 un avenant à la convention.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 10.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2017 de la Ville de Paris, à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**